



Le SEDVP-FSU, la CFDT, la CGT, FO, restent mobilisés et demandent le Ségur pour tous les agents du titre IV

La mobilisation et les interventions répétées de nos syndicats SEDVP, CFDT, la CGT et FO auprès du Ministère, de Madame VERSINI adjointe au Maire de Paris chargée de la Protection de l'Enfance, et de la Direction des Solidarités, ont permis d'élargir le Ségur dans les Établissements Parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance relevant du titre IV pour les services techniques, ouvriers ainsi que pour les agents d'internat éducatifs non diplômés.

Cette prime devrait être versée en avril 2023 avec un rappel à partir du mois d'avril 2022 pour les services techniques et ouvriers, et à partir du mois de septembre 2022 pour les agents éducatifs. La DSOL explique la différence par la nécessité d'intégrer les agents éducatifs non diplômés dans un corps de métier reconnu pour qu'ils bénéficient du Ségur. Sur leur fiche de paie, ils seront désormais nommés « agents de service hospitalier qualifiés ». Pour cela, de nouveaux contrats ASHQ sont établis pour tous les agents concernés à partir du mois de septembre 2022 (en même temps que la prise en compte de leur ancienneté).

Rappelons que la DSOL déclarait impossible l'intégration de ces agents dans le Ségur par leur statut de non diplômés. **Belle avancée, donc, mais attendons de voir son application ! Décret no 2022-1497 du 30 novembre 2022**

Mais le compte n'y est pas !

Il reste encore des oubliés de SEGUR : les services administratifs des 13 établissements et les professeurs des écoles qui se trouvent dans les CEFP.

Nous avons de nouveau interpellé Madame SEBAN, directrice de la DSOL, début février : elle soutient toujours notre demande. Elle déclare avoir rédigé un nouveau courrier au Ministère, resté sans réponse pour l'instant.

Les services administratifs participent à l'accompagnement de qualité des personnes accueillies, et au bon fonctionnement de l'établissement. Les professeurs des écoles ont la charge des jeunes toute la journée, alors qu'ils sont seuls dans leur classe.

Il nous paraît donc aberrant et injuste que ces agents soient exclus du Ségur.

Ce manque de reconnaissance conduit à un sentiment de colère et d'injustice.

Le SEDVP-FSU, la CFDT, la CGT, FO, restent mobilisés et continuent d'interpeller la DSOL dans les prochaines réunions et les instances officielles !

Ces exclusions sont inacceptables : NON AUX OUBLIÉS DU SEGUR !

Nous demandons l'extension du SEGUR à TOUS les agents œuvrant dans les Établissements Parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance relevant du titre IV comme c'est le cas à l'hôpital où tout le personnel bénéficie du CTI.